



## Calomnie à la formation association renouveau pour herboristerie

Par **ARH**, le **25/10/2011** à **14:45**

Bonjour,

Comment procéder pour faire cesser la calomnie à l'égard d'une formation à distance qui n'est nullement "arnaqueuse" et qui, avec les élèves sérieux, milite pour la reconnaissance de ce métier d'herboriste ? voir

[sites.google.com/site/devenirherboriste/](http://sites.google.com/site/devenirherboriste/)

Par **pat76**, le **25/10/2011** à **15:56**

Bonjour

Si vous estimez que des propos que vous qualifiez de calomnieux vous portent préjudice, soit vous faites une main courante au commissariat ou à la gendarmerie, ou vous déposez plainte auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve la ou les personnes qui émettent les propos.